

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 DECEMBRE 2020 à 20h30

Nombre de membres en exercice : 15 nombre de présents : 12 votants : 13
Date de la convocation : 26/11/2020

L'an deux mil vingt, le 3 décembre, à 20 H 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Mme HELBERT Marie-Claude, Maire.

Etaient présents : HELBERT Marie-Claude, CHAUVIN Christophe, BOURDAIS Sébastien, MASSON Florian, DUPUY Julien, GEORGET Yoann, BOISBOUVIER Nadine, COTTIER Bruno, COLLET Nathalie, TRILLOT Claude, RUAULT Simone, NOUET Cécile.

Absents excusés : HOUDU Philippe donne **POUVOIR** à Mme HELBERT Marie-Claude, LEROUX Florian, LECOCQ Marie-Claire.

Etait absent : /

Secrétaire de séance : DUPUY Julien

Approbation du compte rendu du 14 octobre 2020.

Demande subvention DETR Aménagement du centre bourg Rue du Calvaire, Rue d'Anjou, Place de l'Église pour la partie espaces verts et éclairage.

Projet revu au conseil municipal du 12 janvier 2021.

Devis géomètre, relevé topographique des rues

Suite au projet d'aménagement du centre bourg, le cabinet Urbaterra souhaite un complément topographique des Rue du Calvaire, Anjou et de la place de l'Église. Un devis a été demandé à deux cabinets de géomètre :

LANGEVIN : 850,00 € HT soit 1 020,00 € TTC

Prisma Top : 1 420,00 € HT soit 1 704,00 € TTC

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE de valider le devis du cabinet LANGEVIN pour un montant 850,00 € HT soit 1 020,00 € TTC ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Territoire d'Énergie Mayenne, éclairage parking mairie, amortissement :

Proposition amortissement sur 15ans

Année	Valeur	Amortissement	Amortissement Antérieur	Cumul Amortissement	Valeur Résiduelle
2021	13 940,14 €	930,00 €	0,00 €	2 363,00 €	13 010,14 €
2022	13 010,14 €	930,00 €	930,00 €	930,00 €	12 080,14 €
2023	12 080,14 €	930,00 €	930,00 €	1 860,00 €	11 150,14 €
2024	11 150,14 €	930,00 €	1 860,00 €	2 790,00 €	10 220,14 €
2025	10 220,14 €	930,00 €	2 790,00 €	3 720,00 €	9 290,14 €
2026	9 290,14 €	930,00 €	3 720,00 €	4 650,00 €	8 360,14 €
2027	8 360,14 €	930,00 €	4 650,00 €	5 580,00 €	7 430,14 €

2028	7 430,14 €	930,00 €	5 580,00 €	6 510,00 €	6 500,14 €
2029	6 500,14 €	930,00 €	6 510,00 €	7 440,00 €	5 570,14 €
2030	5 570,14 €	930,00 €	7 440,00 €	8 370,00 €	4 640,14 €
2031	4 640,14 €	930,00 €	8 370,00 €	9 300,00 €	3 710,14 €
2032	3 710,14 €	930,00 €	9 300,00 €	10 230,00 €	2 780,14 €
2033	2 780,14 €	930,00 €	10 230,00 €	11 160,00 €	1 850,14 €
2034	1 850,14 €	930,00 €	11 160,00 €	12 090,00 €	920,14 €
2025	920,14 €	920,14 €	12 090,00 €	13 010,14 €	0,00 €

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

ACCEPTE l'amortissement de l'éclairage parking sur une période de 15ans.

Lotissement Le Noyer : analyse des offres « Phase définitive »

La synthèse de notre analyse est donnée dans le tableau ci-dessous : NOM	Critère 1 : Prix Pondération 70%	Critère 2 : Valeur technique 30%	NOTE GLOBALE 100%	Classement
SECHE	63,50	13,00	76,50	6
CHAZE TP	63,22	19,00	82,22	4
PIGEON TP	68,87	19,00	87,87	2
HERVE	70,00	23,00	93,00	1
BENOIT MAURICE TP	45,71	8,00	53,71	8
LOCHARD BEAUCE	59,72	20,00	79,72	5
EUROVIA	62,26	23,00	85,26	3
CHAPRON	55,42	17,00	72,42	7

NOM	Montant Ht	Ecart par rapport à l'estimation
Estimation	51 876,10 €	
SECHE	42 982,00 €	-17,14%
CHAZE TP	43 174,20 €	-16,77%
PIGEON TP	39 634,40 €	-23,60%
HERVE	38 993,50 €	-24,83%
BENOIT MAURICE TP	59 720,00 €	15,12%
LOCHARD BEAUCE	45 702,25 €	-11,90%
EUROVIA	43 843,20 €	-15,48%
CHAPRON	49 250,35 €	-5,06%

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'offre de l'entreprise HERVÉ pour un montant de 38 993.50 € HT soit 46 792.20 € TTC

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les différents devis et documents nécessaires à la mise en place des travaux.

CLET

Présentation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de 2004-2020

Proposition achat parcelles SCI DELESP

La SCI DELESP propose à la commune d'acheter des parcelles de terrain situé Rue des Noyers.
Madame le Maire, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition et de définir une proposition d'achat. La superficie du terrain sera déterminée après bornage du parcellaire. Des devis de raccordement aux réseaux d'eau potable, edf, assainissement sont en cours de réalisations.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la proposition d'achat du terrain situé rue du Noyer,
- **VALIDE** la demande de devis pour viabiliser la parcelle,
- **DÉCIDE** de faire une offre de 3000 € à la SCI DELESP.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte de vente, avec faculté de délégation à tous clercs de notaire de l'étude pour l'acte de vente.

Proposition achat parcelle LEMALE GILBERT / division parcelles CHOPRIE

M. LEMALE Gilbert propriétaire de la parcelle A 612, souhaite vendre une partie de sa propriété à la commune.

Madame le Maire que cette parcelle est limitrophe des parcelles en cours d'achat avec la succession CHOPRIE.

Madame le Maire, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition et de définir une proposition d'achat. La superficie du terrain sera déterminée après bornage du parcellaire. Des devis de raccordement aux réseaux d'eau potable, edf, assainissement sont en cours de réalisations.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la proposition d'achat d'une partie de la parcelle A 612,
- **DÉCIDE** de faire une offre de 2€/m².
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte de vente, avec faculté de délégation à tous clercs de notaire de l'étude pour l'acte de vente.

PLUi observations suite à enquête publique

La parcelle C555 soit intégrée au STECAL de Froids : REFUSÉ
Changement de destination des parcelles D 828 et 509 : ACCEPTÉ

Emploi temporaire aide cantine suite au protocole sanitaire

Suite au protocole sanitaire sur le temps de la restauration scolaire, il est nécessaire d'assurer 2 services pour ne pas « mélanger » les groupes d'enfants.

La commune a recruté une personne du 11 novembre au 18 décembre 2020, si il a la rentrée scolaire du 4 janvier 2021 le protocole scolaire reste inchangé, Madame le Maire souhaite avoir l'avis du Conseil Municipal pour recruter de nouveau en CDD Mme HELBERT Séverine.

Mme HELBERT Séverine est recrutée en qualité d'Adjoint technique, en tant qu'agent horaire, à raison de 1heure30 minutes/jour d'école. Un nouveau CCD pourra être rédigé pour la période du 04/01/2021 au 05/02/2021.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le recrutement d'une personne pour assurer le service de la restauration scolaire dans les normes d'hygiène demandées d'actuellement,
- **DÉCIDE** de recrutée Mme HELBERT Séverine est recrutée en qualité d'Adjoint technique, en tant qu'agent horaire, à raison de 1heure30 minutes/jour d'école. Un nouveau CCD sera rédigé pour la période du 04/01/2021 au 05/02/2021.

Questions diverses ou imprévues.

- **Portage repas**

A compter du 01 janvier 2021, le portage à domicile ne sera plus mis en place par la mairie.

- **Repas CCAS**

Le repas CCAS ne pourra pas avoir lieu en 2020.

- **Travaux éclairage église / installation borne électrique**

Un devis pour les travaux a été demandé au Territoire d'Énergie Mayenne

- **Gardiennage église**

La commune de Ruillé Froid Fonds, n'ayant plus de personne assurant le service de gardiennage de l'église, a confié l'ouverture/fermeture de l'église à l'agent technique.

A compter du 04 décembre l'église sera ouverte et fermée en fonction des horaires de travail de l'agent.

Madame le Maire indique avoir épuisée l'ordre du jour et il est demande aux Conseillers qui le souhaiteraient de faire part de leurs questions éventuelles.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23h00.